

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.08 Travaux CCPR VOIRIE 2012 participation commune création trottoirs GLAY

L'an deux mille douze et le vingt février,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents: Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR,

Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames: Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés: Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET,

Michel CROS, Pierre VALVERDE Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que la commission voirie, lors de sa dernière réunion, a proposé que soit soumise à la CCPR une demande concernant la réalisation de trottoirs quartier de GLAY route d'Auberives entre le chemin des cerisiers et l'arrêt de bus dit de la « croix de Glay ».

Ces travaux sont des travaux de mise en sécurité des piétons - enfants notamment - qui utilisent quotidiennement les transports en commun ; la part restant à charge de la commune concerne le traitement des eaux de ruissellement, pour un montant de 41 135 €uros HT.

La CCPR a planifié ces travaux pour 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ayant exprimé leur vote (5 abstentions)

- Décide que la commune prendra à sa charge 41 135 €uros HT qui représentent sa part des travaux de réalisation de cette portion de trottoirs par la CCPR.
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire:

P. BARRAUD